



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école des Mésanges

Année scolaire 2024-2025 - le 28 mai 2025

Étaient présents.es

Représentants du personnel	Représentants des parents	Autres invités
<u>Enseignantes</u> Mme Chantal Bernier Mme Frédérique Charrette Mme Véronique Gascon	Mme Jessica Arsenault Mme Julie Tremblay Mme Gabrielle Gilbert Mme Imen Bettaieb Mme Jennifer Kumpesa (abs)	
<u>Service de garde</u> Mme Chantal Guénette		
<u>Personnel de soutien</u> Mme Hélène Lizotte		
<u>Direction</u> Marie-Claude Poulin		

1. Présences, vérification du quorum

Mme Gilbert ouvre la séance à 17h44 après constatation du quorum et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée.

Mme Véronique Gascon agira comme secrétaire du conseil.

3. Parole au public

Aucun public

4. Mot de la présidente

Mme Gilbert souhaite la bienvenue à tous et présente un document résumé des rôles et mandats des membres du conseil d'établissement.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour (D).

Il est proposé par Chantal Bernier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 28 mai 2025 en ajouter le point activité éducative au point 8.12.

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/29)

6. Adoption du procès-verbal du 26 mars(D).

Il est proposé par Jessica Arseneault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025.

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/30)

7. Suivis au procès-verbal du 26 mars 2025

7.1. Suivi PAI : Mme Poulin explique les démarches entreprises par l'équipe-école. Suite au sondage, l'équipe est en faveur de poursuivre le projet pour les 3 groupes. Aucune autre démarche ne sera entreprise pour les 3 prochaines années.

7.2. Vente de chandails : Mme Poulin mentionne que la levée de fonds n'a pas connu un grand succès, mais suggère de relancer l'idée à l'automne. La livraison aura lieu dans les prochains jours.

7.3. Présentation des résultats du sondage : Mme Poulin fait état des résultats du sondage. Les résultats sont sensiblement les mêmes que l'an passé. Elle propose de renouveler le questionnaire l'an prochain.

8. Décisions du conseil d'établissement (D)

8.1. Nouvelle proposition levée de fonds

La levée de fonds colle à moi est partie. Mme Tremblay suggère qu'on la laisse active toute l'année prochaine. Mme Poulin fera les démarches en ce sens.

Il est proposé par Julie Tremblay et appuyé par Hélène Lizotte d'adopter la proposition.

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/31)

8.2. Budget initial

Mme Poulin présente le sommaire du budget initial de l'année scolaire 2025-2026 aux

Document intitulé "Sommaire du budget initial de l'année scolaire 2025-2026".
Signature : Chantale Bernier
Date : 28 mai 2025
Signature : Hélène Lizotte
Date : 28 mai 2025

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/32)

8.3.

Il est proposé par Chantale Bernier et Hélène Lizotte d'adopter le budget initial.

Document de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de :

À l'issue de l'Assemblée : Des Mesanges

Date : 28 mai 2025

Les membres présents formant quorum dans la présente séance de :
Nom : Gabrielle Gilbert

RÈGLES DE TRANSPARENCE : document initial 2020-0120

Numéro : 2024-2025/ 33

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transparence de nature de services publics, dans lesquelles apparaissent les règles suivantes :

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Il est proposé par : Jessica Arseneault

ET ADOPTÉ les règles de transparence suivantes :

"Permettre à la direction de faire des transactions négociées entre les postes appartenant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement."

Adopté à la majorité

Signature : Marielle Gilbert Présidente
Nom : Gabrielle Gilbert

Signature : Marie Claude Poulin Secrétaire
Nom : Marie Claude P.

Date : 28 mai

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/33)

8.4. Liste d'effets scolaire 2025-2026

Mme Poulin présente les listes d'effets scolaires pour l'année 2025-2026 avec les différents frais à facturer aux parents. Les totaux des frais respectent le coût maximum de qui avait été fixé dans une autre rencontre.

8.5. Matériel d'usage personnel

Liste de matériel d'usage personnel

Attendu l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

Attendu que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : Hélène Lizotte

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution numéro: 2024-2025/ 34

Adopté

8.6. Choix des manuels scolaire

Choix des manuels scolaires et du matériel didactique

ATTENDU l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels

scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents*

(SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par : Hélène Lizotte

DE donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro : 2024-2025 / 35

Adopté

8.7. Document sur lesquels l'élève dessine, écrit et/ou découpe

Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les contributions financières exigées pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Mme Julie Tremblay

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire 2025-2026, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Résolution numéro:2024-2025/ 36

Adopté

8.8. Budget dîner des bénévoles

Mme Poulin propose un dîner pour remercier les bénévoles. Elle demande un budget de 25\$ par personne.

Il est proposé par Mme Hélène Lizotte et appuyé par Mme Jessica Arsenault d'octroyer un budget pour le dîner des bénévoles.

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/37)

8.9. Évaluation du plan de lutte

Mme Poulin présente les constats, les actions réalisées et les actions projetées du plan de lutte.

Il est proposé par Chantal Bernier et appuyé par Chantal Guénette d'adopter l'évaluation du plan de lutte

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/38)

8.10. Programme d'activités du SDG 25-26

Mme Guénette présente les activités prévues pour les journées pédagogiques. Nous sommes en attente des certificats d'assurance pour certaines compagnies. Si nous ne les recevons pas, les sorties seront remplacées par des journées thématiques à l'école.

Il est proposé par Mme Julie Tremblay et appuyé par Mme Chantal Guénette d'adopter le programme d'activités.

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/39)

8.11. Assemblée générale de parents (choix de la date)

Mme Poulin propose de faire la rencontre de parent lors de la journée de la rentrée. Les membres sont d'accord avec la proposition. L'assemblée générale aura lieu le 28 août 2025 à 9h.

8.12. Sortie éducative 5 année

Les enseignantes de 5e année demandent l'accord des membres afin de permettre à leurs élèves de vivre une sortie culturelle dans le Vieux Saint-Eustache.

Adopté
résolution (CÉ 2024-2025/40)

9. Consultations

Aucune

10. Informations

Mme Poulin fait la présentation du tableau fonds spéciaux.

11. Correspondance

11.1. Nouvelles de la direction

Mme Poulin explique nous avons ajouté des règles de fonctionnement lorsque les enfants partent en voyage sur le temps de classe. Elle informe les membres du CÉ qu'elle ira relever un nouveau défi. Elle quitte l'école des Mésanges le 30 juin 2025. Elle remercie les membres pour les belles années et leur souhaite de continuer le beau travail fait lors de son passage.

11.2. Nouvelles de l'équipe-école

Tout va bien, Mme Chantal partage la visite d'une autrice pour les groupes de 2^e année. Mme Dominique Demers est venue faire une conférence inspirante pour les enfants et les adultes.

11.3. Nouvelles du personnel de soutien

Tout va numéro un. Les TES sont en support pour les évaluations de fin d'année afin de supporter les enfants qui en ont besoin.

11.4. Nouvelles du personnel du service de garde

Mme Chantal mentionne que les activités du code de vie ont eu un effet positif sur le climat de l'école. Elle annonce son départ pour l'école DVN. Après 5 ans à des Mésangs elle continue sa route un peu plus près de chez elle.

11.5. Nouvelles du comité de parents

Mme Arsenault n'a pas pu assister à la dernière rencontre.

11.6. Nouvelles du comité CSSEHDAA

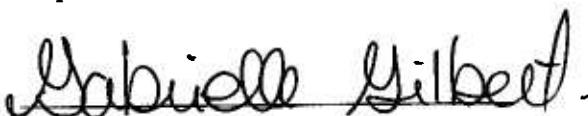
Mme Arsenault fait un résumé des discussions qui ont eu lieu autour de l'activité sur la différence. De belles activités ont eu lieu dans les différents milieux.

12. Varia

13. Date de la prochaine rencontre Aucune, c'était la dernière rencontre de l'année.

14. Levée de la séance

La présidente Mme Gilbert déclare la levée de la séance à 19h05.



Mme Gabrielle Gilbert, présidente



Mme Marie-Claude Poulin, directrice